faient détruit par la dynamite les dépôts militaires de Karatova.

Constantinople, 13 janvier. — La Porte a remis aux ambassadeurs d'Autriche et de Russie une note confirmant l'entente complète sur tous les points du programme de contrôle des réformes et accordant l'amnistie générale.

Toutefois, la note insiste sur l'action des deux puissances auprès du gouvernement bulgare pour empêcher les mouvements insurrectionnels en Macédoine.

A l'Exposition de Saint-Louis

Paris, 13 janvier. — Le ministre de la guerre a décidé que la musique de la garde républicaine se rendrait à l'Exposition de Saint-Louis.

Primitivement, la présence de la musique de la garde devait coïncider avec celle de la musique russe du régiment de Préobrajensky, mais cette dernière n'a pas été autorisée à se rendre en Amérique.

La musique de la garde sera donc la seule musique militaire européenne représentée à l'Exposition de Saint-Louis.

Les machines de la marine

Toulon, 13 janvier. — Une commission technique, présidée par le contre-amiral Ravel, major général de la marine, a visité le *Sully*, en ce moment dans un bassin de l'arsenal. Elle a reconnu la nécessité, en raison des tentatives infructueuses de démontage de l'une d'elles, d'examiner les trois hélices de ce croiseur.

La commission en agissant ainsi, veut éviter de faire prendre au ministre de la marine et de prendre elle-même la responsabilité d'une avarie susceptible de se produire en cours de route si le *Sully* était envoyé en Extrême-Orient dans les conditions actuelles, nous croyons savoir que le ministre va envoyer de Paris un ingénieur pour visiter le *Sully*.

L'Art Français à Bruxelles

Bruxelles, 13 janvier. — Le roi des Belges inaugurera solennellement samedi prochain, 16 janvier, comme cela avait été annoncé, l'Exposition de l'Art français du dix-huitième siècle, organisée à Bruxelles par la Société française de bienfaisance.

Des merveilles ont été réunies par MM. Le Nain et Arthur Bloche et généreusement prêtées par les grands collectionneurs français.

L'Amiral Rouvier

Cherbourg, 13 janvier. — On télégraphie de Cherbourg que le contre-amiral Rouvier, commandant la deuxième division de l'escadre du Nord, est dans un état de santé des plus inquiétants. Sa famille a été prévenue télégraphiquement. Le contre-amiral est soigné à bord du « Bouvines » qui porte son pavillon.

La fuite de Mary Raynaud

Paris, 13 janvier. — Bien qu'aucune plainte n'ait encore été déposée au parquet contre le financier Mary Raynaud, le président du tribunal civil a donné à M. Ménage, liquidateur, les fonctions d'administrateur provisoire de la Banque internationale. Les scellés ont été apposés par le juge de paix du 9e arrondissement dans les bureaux de la banque, 27, rue Laffitte, et les employés ont été congédiés.

C'est seulement après l'examen de la comptabilité qu'on pourra établir s'il y a banqueroute simple ou frauduleuse.

Suivant l'opinion des employés, le passif s'élèverait à 6 ou 7 millions.

Le referendum des Lycées

Paris, 13 janvier. — On dépouille au ministère de l'instruction publique, à grand renfort d'employés prélevés dans chaque bureau et surveillés par les sous-chefs qui se relayent tour à tour, les cent mille premières réponses au referendum ouvert par M. Chaumié auprès des recteurs, proviseurs, principaux et des familles des élèves sur la fixation des dates d'ouverture et de fermeture des grandes vacances scolaires. On s'occupe pour le moment de classer seulement ces réponses par ordre d'établissements — lycées de garçons, lycées de jeunes filles, collèges de garçons, collèges de jeunes filles — et l'on estime qu'il ne faudra pas moins de trois semaines pour connaître les chiffres exacts. Il semble, toutefois, dès maintenant, que les professeurs se sont prononcés à une forte majorité pour le maintien du « statu quo ».

Faits Divers

HORS RÉGION

Désespoir d'amour

Dans la griserie d'une valse. — Un amour qui n'a pas l'assentiment des parents. — Rupture et suicide.

Paris, 13 janvier. — Une jeune couturière de vingt ans, Mlle Madeleine B..., demeurant rue Durantin, chez ses parents, avait fait la connaissance il y a quelques mois, dans un bal de société, d'un employé de commerce. Après quelques tours de valse, l'employé captivé par les beaux yeux de sa danseuse lui avait demandé la permission de la revoir chez ses parents, ce qui lui fut accordé. A la suite des nombreuses visites du jeune homme rue Durantin, les fiançailles des jeunes gens furent décidées d'un commun accord entre les parents.

Hier matin, Madeleine B...., toute joyeuse à l'idée de passer la journée dans la famille de son futur époux, soigna sa toilette. Vers onze heures, la jeune fille reçut un mot à son adresse signé de son fiancé. A la lecture des premières lignes, elle éclata en sanglots. Le billet était ainsi conçu :

« Pour des raisons personnelles, je me vois obligé, Mademoiselle, à mon très grand regret, de cesser mes visites chez vos parents. Veuillez me pardonner la douleur que je vais vous causer. Ma famille s'oppose, au dernier moment, à notre union. »

Folle de désespoir, la malheureuse jeune fille s'enferma dans sa chambre et après s'être étendue sur son lit, avala le contenu de deux paquets de sublimé corrosif. Une heure plus tard, les parents de la couturière, entendant des gémissements provenant de la chambre de leur enfant, enfonçaient la porte et trouvaient la jeune fille agonisante.

En dépit des soins d'un médecin mandé en toute hâte, Madeleine B... mourait quelques heures plus tard dans d'atroces souffrances.

Autour de la malle sanglante

Les mystères de l'affaire Largeteau. — Rumeurs passionnantes. — D'autres surprises sont, paraît-il, réservées.

Paris, 13 janvier. — Nous avons rendu compte du procès qui s'est déroulé, le mois dernier, devant la Cour d'assises de la Loire-Inférieure. Le sieur Largeteau, accusé d'avoir assassiné et volé Mme Deceroit, débitante à Saint-Nazaire, et d'avoir caché son cadavre sous l'aqueduc du Grand-Marais, fut, on le sait, reconnu innocent du crime, mais condamné à cinq ans de prison pour vol.

Plusieurs faits nouveaux d'une importance capitale viennent de se produire, et le crime mystérieux du Grand-Marais redevient le sujet de toutes les conversations : Me Lucas, qui assista Me Henri Robert devant les assises, a reçu ces jours-ci une lettre anonyme l'informant que la malle qui avait contenu le cadavre de Mme Deceroit était en consigne à la gare d'Austerlitz, à Paris, depuis le 15 mars. On a, en effet, trouvé une malle-chapelière avec à l'intérieur de nombreuses taches de sang. L'auteur de la lettre anonyme prétendait qu'il voulait, relevant ce fait, innocenter Largeteau. On ne voit pas très bien pourquoi !

Mais voici où l'affaire se complique. L'accusation a également reçu une lettre anonyme. Dans cette lettre on annonçait que deux manœuvres de Saint-Nazaire, dont on donnait les noms, avaient transporté la fameuse malle du domicile de Largeteau à la gare. On fait des recherches et l'on retrouve les individus qui reconnaissent l'exactitude des faits. Aux environs du Carnaval, ils ont été embauchés par Largeteau pour porter une malle. Largeteau n'a pas voulu qu'ils montent dans sa chambre. Il a descendu lui-même la malle et quand ils ont eu la malle sur les épaules, les porteurs ont trouvé qu'il s'en exhalait une drôle d'odeur.

Enfin, on apprend aujourd'hui qu'au moment où, les débats finis, les jurés allaient se retirer pour délibérer, on leur a communiqué une lettre anonyme, naturellement, disant que Mme Deceroit avait été assassinée par une femme jalouse, que Largeteau avait seulement recélé le cadavre, ce qui l'avait amené à s'emparer des titres.

On conçoit aisément l'émotion qu'ont causée dans la région des diverses révélations. Quel est l'auteur des lettres anonymes ? Quel est ce mystérieux personnage si minutieusement renseigné ? Pourquoi les porteurs de la malle ne se sont-ils pas montrés plus tôt ? Mystère !

Toujours est-il que tous ces faits nouveaux ne peuvent avoir aucune conséquence grave pour Largeteau qui a été acquitté du fait du crime, mais qu'elle ait ou non une sanction, la nouvelle affaire du Grand-Marais n'en est pas moins passionnante et nous réserve sans doute encore d'autres surprises.

Est-ce un complice d'Aix-les-Bains ?

L'escroc aux timbres-poste. — La justice ne veut pas perdre de vue ce personnage. — Deux parquets le réclament.

Paris, 13 janvier. — Le 3 décembre dernier, vers dix heures trois quarts du matin, un sieur Arrouet, qui n'a rien de commun avec de Voltaire, qui était très correctement vêtu, se présentait chez Mme Creton, buraliste, rue de Siam, à Brest, et commandait pour 20 francs de timbres-poste qu'il enfermait aussitôt dans une enveloppe, ainsi que pour 0 fr. 60 de cartes postales illustrées et des cigares. A un moment donné, Arrouet qui était depuis quelques instants occupé à examiner et à ramasser ses cartes postales illustrées, dit à brûle-pourpoint à Mme Creton, qu'il avait oublié son portemonnaie à son hôtel qu'il désigna et qui était situé à proximité du bureau de tabac, qu'il allait le chercher puis revenir aussitôt.

En même temps, il déposa sur l'une des vitrines intérieures du bureau de tabac une enveloppe que Mme Creton crût être celle dans laquelle Arrouet avait enfermé les timbres-poste qu'elle venait de lui vendre mais qui n'était, en réalité, qu'une enveloppe semblable, mais vide.

S'étant peu après aperçue de l'escroquerie dont elle venait d'être victime, Mme Creton alla porter plainte à M. Lefebvre, commissaire de police du quartier des Portes, qui ne tarda pas à apprendre qu'Arrouet avait, le même jour, quitté Brest par le train de 11 h. 20 du matin.

Le parquet avant été avisé de la plainte de Mme Creton, M. Fenoux, juge d'instruction, lança un mandat d'amener contre Arrouet qui fut arrêté à Paris, puis transporté à Brest. Au cours de l'information à laquelle il procéda contre Arrouet, M. Fenoux a recueilli contre ce dernier certains renseignements sur lesquels, pour ne point entraver l'action de la justice, nous ne voulons point insister plus longuement pour aujourd'hui, mais qui permettent de croire qu'il n'est point étranger à l'affaire de l'assassinat de Eugénie Fougère.

Arrouet est d'une taille moyenne, élancé ; la figure ovale est encadrée d'une barbe noire récente. Il est vêtu d'un pardessus et d'un chapeau de feutre noirs. Arrouet a, à son actif, plusieurs condamnations pour escroqueries qui lui ont été infligées par les tribunaux correctionnels de Parthenay, Périgueux, etc.

Les dernières de ces condamnations ont été prononcées par défaut contre Arrouet, qui était, en outre, recherché par le parquet d'Alais pour vol qualifié.

Arrouet a comparu vendredi devant le tribunal correctionnel de Brest qui l'a condamné à trois mois de prison pour l'escroquerie qu'il a commise au préjudice de Mme Creton. Le parquet de Brest attend des ordres pour savoir s'il doit diriger Arrouet sur Alais ou sur Chambéry.

Notre journal rembourse chaque jour 0 fr. 20 centimes à tous ses lecteurs.

(Lire le numéro de dimanche)

DANS LA RÉGION

Un trésor de 4000 francs à Bavincourt

Trouvé en démolissant une maison !

Mardi dernier, un maçon de Bavincourt, M. Georges Dhot, en démolissant un pavé d'une chambre, chez M. Goudemand Courcol, maire, a trouvé un pot en faïence, renfermant 4.000 fr. environ de pièces d'or de 50, 20 et 10 fr. Il s'est empressé d'appeler le propriétaire pour lui montrer sa trouvaille.

Un homme disparu à Dunkerque

Est-ce un accident ? — Superstition ridicule.

Un batelier Michel Houcke, a disparu depuis deux jours ; des recherches ont été faites dans le canal.

Ces recherches, qui ont été continuées hier n'ont donné aucun résultat.

Des bélandriers superstitieux, des élèves sans doute du révérend père Marcand, ont promené sur le canal un tonneau dans lequel brûlait un cierge.

Ils ont passé hier à un exercice aussi ridicule. Cinq morceaux de pain bénit ont été jetés au milieu du canal.

Si ces morceaux, disent-ils le plus sérieusement du monde, se réunissent et forment une croix, c'est signe que Michel Houcke n'est pas noyé, si le pain reste un moment immobile sans être entraîné par le courant c'est que l'homme qu'on recherche est noyé.

Et nous sommes en 1904 !

Le scandale d'Hellemmes

(Nouveaux détails.)

Notre confrère le « Progrès du Nord » publie sur cette affaire, que nous avons retracée hier, les détails suivants sur les personnages en jeu dans ce scandale.

« Il y a cinq ans environ, M. Henri Houtre, veuf depuis quelques années déjà, se marait avec la nommée Léonie Vandamme, veuve de M. Vandamme de Seclin, née à Staden (Belgique), âgée aujourd'hui de 54 ans.

» Les deux époux reprenaient une épicerie-buvette, située à l'angle de la rue de l'Avenir et de la rue Victor-Hugo, prolongée.

» Les deux premières années, tout alla bien et aucun incident ne vint troubler le ménage.

» Pour ne pas troubler la bonne entente conjugale, M. Houtre avait éloigné ses enfants, nés de deux mariages, qu'il avait contractés précédemment, c'est ainsi que deux de ses fils demeurent au numéro 234 de la rue Pierre-Legrand, à Fives, et qu'un de ses fils est marchand forain ambulant.

» Mais un changement subit s'opéra dans l'esprit de Léonie Vandamme.

» D'indifférente qu'elle était envers son mari, elle devint telle qu'elle le fit passer pour fou et résolut de s'en débarrasser. »

Nous avons raconté, hier, le stratagème qu'elle avait imaginé. Au moyen d'une dépêche demandant M. Houtre à l'Hôpital St-Sauveur de Lille, ou se devait trouver le fils de ce dernier, Mme Houtre avait réussi à faire enfermer comme fou M. Houtre dans cet hôpital.

En ce qui concerne l'attitude du maire d'Hellemmes dans cette affaire, notre confrère ajoute :

« Le bruit se répandit bientôt dans le quartier. Les voisins recherchèrent la demeure des enfants de M. Houtre qui déposèrent une plainte entre les mains du Procureur de la République et du Préfet.

» En même temps, le fils envoyait un de ses amis à Hellemmes, demander des explications au maire.

» L'ami était porteur de la fameuse dépêche.

» — Ce n'est rien, dit M. Krebs, quatre ou cinq jours d'hôpital, cela lui servira de leçon.

» — N'auriez-vous pas une cigarette demanda-t-il à brûle-pourpoint. Le compagnon du fils de M. Houtre acquiesça à ses désirs. Et tout en causant, le maire chiffonnait la dépêche et avec elle allumait sa cigarette.

» — Mais que faites-vous donc du télégramme ?

» — Oh ! cela ne tire pas à conséquence, répondit M. Krebs.

» Le lendemain de cet incident, le maire se rendait à l'hôpital. il rencontra le fils de M. Houtre.

» Pensez-vous, lui dit le fils, que mon père sortira facilement de là.

» — Je ne sais pas répondit le Maire, je ferai mon possible pour l'en retirer, mais ordinairement les fous sont envoyés à Armentières.

» Le lendemain, le maire, se sentant en tort, se rendait de nouveau à l'hôpital, accompagné d'un garde, et demandait la mise en liberté de M. Houtre, mais comme il ne fournissait point d'exéat provenant de la Préfecture, l'économe la refusa.

Un enfant dans les flammes à Annezin

Fillette grièvement brûlée. — Plongée dans un fossé d'eau.

Lundi, vers midi, une ménagère Mme Delbecque-Caly, demeurant près de la Mairie d'Annezin, alla faire son lit au premier étage laissant dans une pièce du rez-de-chaussée ses fillettes, deux jumelles agées de deux ans et demie.

Tout à coup des cris affreux se firent entendre ; se doutant qu'un malheur était arrivé, Mme Delbecque descendit immédiatement dans la salle où ses deux enfants se trouvaient. Au milieu de la chambre, l'une d'elle, la petite Clara se tordait de douleur environnée de flammes, Mme Delbecq essaya d'éteindre les vêtements de l'enfant ; mais elle fut elle-même brûlée assez grièvement. A ce moment survint M. Caly, frère de Mme Delbecque, qui, saisissant l'enfant, la jeta dans un fossé qui coule en face de la maison.

Le docteur appelé en hâte constata que la petite Delbecque avait le bas-ventre et les cuisses brûlées, il a également soigné la mère dont les blessures ne sont pas graves.

Deux enfants sous la glace à Bailleul

Gamins imprudents. — Sauveteur modeste.

Lundi après-midi, vers quatre heures et demie, une quarantaine d'enfants revenant de l'école, glissaient sur l'abreuvoir de la rue d'Ypres, lorsque tout à coup, à l'endroit le plus profond, la glace se rompit, et deux des gamins s'enfoncèrent dans l'eau, en poussant des cris déchirants.

Naturellement, toute la bande d'enfants prit la fuite, et les pauvres petits, nommés Wils et Fagoo, âgés de 11 ans, allaient disparaître sous la glace et périr, quand M. Léon Brysse, porteur du **Petit Journal**, accourut à leur secours.

Au moyen d'une perche à laquelle, chacun à son tour, les deux gamins s'accrochèrent, au moment où seuls les bras et la tête émergeaient encore, M. Brysse les retira de l'abreuvoir, dont la glace se rompait déjà sous ses pieds.

Les petits imprudents en ont été heureusement quittes pour un bain froid.

Quant à leur sauveur, il a reçu les remerciements des parents des jeunes Wils et Fagoo, et s'est modestement dérobé aux félicitations des témoins de son acte de courage et de sang-froid.

M. Brysse n'en est pas à son coup d'essai.

Une affaire de mœurs à Angres

Un jeune homme qui tente d'abuser d'une fillette de huit ans. — Fuite du coupable.

Un individu nommé Robillard Antoine, âgé de 23 ans, mineur, était en pension chez les époux Landru, à Angres, et couchait dans la même chambre que la fillette de ces derniers, Hélène Landru, âgée de huit ans.

La nuit dernière les parents d'Hélène l'entendirent crier au secours d'une voix angoissée. En hâte ils se levèrent et se précipitèrent dans la chambre de leur enfant, qui leur raconta, toute en pleurs, que Robillard s'était glissé dans son lit pendant qu'elle dormait et avait tenté d'abuser d'elle.

Le coupable a pris la fuite en disant qu'il allait se pendre ou se noyer. Il est activement recherché par la gendarmerie.

Vol de 8000 francs à Renancourt

Magot caché sous la paille. — Désagréable surprise. — Profond desespoir.

On peut aisément se figurer la désagréable surprise qui attendait M. Frédéric Joly, 74 ans, cultivateur, 18, rue du Marais, à Renancourt, quand rentrant chez lui un de ces derniers soirs, il constata que plus de 8.000 francs lui avaient été enlevés.

M. Joly n'a eu d'autre ressource que de porter plainte et une enquête est ouverte.

Les auteurs de ce vol sont inconnus.

M. Joly avait placé dans son grenier, sous de la paille et des objets divers, une somme de 8.000 fr. dont il croyait être le seul à connaître la cachette. Ces jours derniers le cultivateur rendit quelques visites à des parents et en rentrant chez lui vers 7 heures du soir il ne fut pas peu étonné de constater la disparition de quelques francs qui se trouvaient dans une armoire à la cuisine.

Aussitôt le vieillard courut au grenier, sa crainte se réalisait, le magot avait, lui aussi disparu.

Le volé ne peut porter ses soupçons sur personne. Il n'avait que peu de domesticité et il semble avoir pour ses serviteurs la plus entière confiance.

Eboulement aux mines de l'Escarpelle

Un mineur grièvement blessé

Un éboulement s'est produit mercredi matin, à la fosse n° 5 des mines de l'Escarpelle, à Dorignies. Un jeune ouvrier mineur, le nommé Defontaine Benoit, célibataire, a été enseveli presque entièrement sous les matériaux. Il a pu être aussitôt dégagé par ses camarades, mais il a la jambe fracturée et porte de nombreuses contusions sur différentes parties du corps. Toutefois sa vie ne paraît pas en danger.

Le naufrage du «Xénia»

Un chargement de lin perdu

Samedi dernier, le vapeur russe «Xénia», parti de Riga pour Dunkerque, avec un chargement de lin, s'est échoué, par suite de brouillards, sur les rochers de la côte de Suède.

Le navire s'est ouvert et deux cales sur quatre ont été envahies par l'eau. Une société de sauvetage de Stockholm s'est entendue avec les armateurs pour tenter de sauver une partie du chargement. Elle a commencé ses opérations mardi.

Le «Xénia» porte 1.700 tonnes de lin qui étaient destinées à la filature française.

Les «Islandais» de Gravelines

Les marins décidés à la résistance. — Intransigeance des armateurs.

Comme nous l'avions annoncé dans notre numéro d'hier, les pêcheurs se sont réunis mardi au café Merlier, à Gravelines.

MM. Louis Dubuis et Auguste Feron ont, l'un après l'autre, pris la parole pour démontrer à leurs camarades l'impossibilité où ils sont d'accepter le nouveau tarif ; les pêcheurs d'Islande passent à tort pour s'abrutir au cabaret et à l'église ; il est temps qu'on arrive à les considérer comme des citoyens intéligents et des travailleurs conscients de leurs droits ; ils n'iront pas en Islande, à moins qu'on ne leur assure les 900 francs qu'ils réclament.

La cloche, du côté des armateurs, sonne un tout autre son ; comme tous les patrons, les armateurs sont dans la misère ; navrés de constater l'ingratitude de leurs équipages, ils ne peuvent pourtant, à leur grand regret, céder aux exigences des marins en grève ; en donnant 500 francs, ils y sont déjà de leur poche ; à plus forte raison les bons apôtres n'en lâcheront-ils pas 900 ; ils préféreraient, du moins ils l'assurent, garder leurs bâtiments au port.

Suicide d'un artilleur

à Campagne-les-Hesdin

Un mari malheureux. — Etrange attitude de sa femme.

Le nommé Georges Bellegueule, 22 ans, artilleur au 15e régiment, en garnison à Douai, revint dans sa famille le jour du nouvel An ; il comptait bien rencontrer sa femme, il ne la vit pas. Apprenant qu'elle se trouvait dans un bal, il s'y rendit, mais ne fut pas plus heureux ; sa femme ayant refusé de danser avec lui.

Bellegueule devint alors morose et regagna son régiment. Ces jours derniers, il partit sans permission, miné par le chagrin et se rendant chez le frère de sa femme, un sieur Lavisse, il avisa un hangar servant de remise à bois et s'y pendit.

Ce n'est que quinze heures après sa mort qu'on retrouva le corps de ce malheureux garçon.

Bellegueule avait épousé une femme de mœurs légères dont il avait eu deux enfants avant de partir au régiment.

C'est sans doute à cause de l'attitude de sa femme à son égard que le malheureux s'est donné la mort.

A l'annonce de sa mort, sa femme ne manifesta aucun chagrin.

Dernière Heure

AU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

Paris, 13 janvier. — Dans leur réunion de cette après-midi, les députés qui ont donné hier leur démission de membres du groupe radical-socialiste, ont décidé de maintenir l'union de plus en plus étroite avec tous les groupes de la majorité ; ils se sont déclarés pénétrés de la nécessité d'un accord loyal avec le groupe socialiste et résolus à poursuivre la réalisation du programme radical-socialiste et à soutenir énergiquement l'œuvre de la défense laïque et de l'action démocratique du gouvernement.

Ils ont institué un nouveau groupe : la *Gauche Radicale-Socialiste*.

M. Bienvenu Martin, président démissionnaire du groupe radical-socialiste, a été acclamé à l'unanimité président du nouveau groupe.

M. Pajot a été nommé questeur. Le bureau sera complété ultérieurement.

On croit que sur les 115 députés qui faisaient partie du groupe radical-socialiste, 81 environ passeront à la Gauche Radicale-Socialiste.

M. Maujan a été chargé d'informer officiellement le Groupe Radical-Socialiste de la constitution du nouveau groupe.

De son côté, le Groupe Radical-Socialiste a chargé M. Michel, député des Bouches-du-Rhône, de déclarer au groupe de la Gauche Radicale-Socialiste, que le Groupe Radical-Socialiste regrettait les incidents confus qui ont amené l'échec, à la vice-présidence, des citoyens Jaurès et de Dubief, et continuerait à appuyer la politique du gouvernement, en maintenant le bloc des gauches avec le concours des socialistes aussi bien que des autres éléments de la majorité et de demander aux membres démissionnaires de revenir sur leur décision dans l'intérêt supérieur du parti radical-socialiste.

On prête au Groupe Radical-Socialiste, l'intention de choisir comme président, soit M. Berteaux, soit M. Pierre Baudin. *(Havas.)*

Juge de paix révoqué

(D'un correspondant.)

Paris, 13 janvier. — Notre rédacteur en chef entretenait récemment nos lecteurs du cas de ce juge de paix de la Creuse, M. Joseph Genesteix, qui se mettait publiquement en insurrection contre le garde des sceaux.

Or, l'*Officiel* de demain publiera un décret aux termes duquel ce juge de paix est révoqué.

LA TEMPÊTE

La Rochelle, 13 janvier. — Une violente tempête sévit sur toute la région. On s'attend à de grands dégâts et à des sinistres.

Mutations militaires

Paris, 13 janvier. — Sont désignés pour prendre, en 1904, la présidence des différents comités techniques, les généraux dont les noms suivent :

Etat-major, M. Hagron ; infanterie, M. Niox ; cavalerie, M. Poulleau ; artillerie, M. Borgnis-Desbordes ; génie, M. Castay ; gendarmerie, M. Branche ; intendance, M. Simon ; santé, le médecin-major Gentil. *(Havas.)*

Le différend Russo-Japonais

Port-Arthur, 13 janvier. — Le général commandant l'état-major estime que la guerre n'éclatera pas. Néanmoins il ne cache pas que tous les préparatifs sont faits dans l'éventualité où elle éclaterait.

Un régiment russe se trouve à Lao-Yueng, prêt à partir pour le Ya-Lou.

Port-Said, 13 janvier. — Le croiseur russe *Dmitri Onskoi* et 7 torpilleurs russes viennent d'arriver en Corée.

Le *Dmitri Onskoi* a pénétré dans le canal ; les torpilleurs suivront à l'arrivée du reste de l'escadre, qui est attendue incessamment.

Les recherches du Galilée

(D'un correspondant)

Paris, 13 janvier. — Je vous ai annoncé que le commandant Jaurès avait télégraphié de Tanger au ministre de la marine qu'il n'avait trouvé aucune trace du transport la « Vienne ».

Voici de nouveaux détails :

Le « Galilée » a exploré la partie de l'Atlantique voisine des côtes du Portugal et d'Afrique entre le 30e et le 40e degré de latitude. Il a poussé jusqu'aux Açores sans résultat. Il reste donc peu d'espoir de retrouver la « Vienne ». Le ministre de la marine va décider s'il y a lieu que le « Galilée » poursuive sa mission et dirige ses investigations sur d'autres points.

M. de Mun malade

Paris, 13 janvier. — Le comte O. de Mun est très souffrant ; à la suite des discours qu'il a prononcés à Besançon, sa maladie de cœur a pris un caractère aigu qui a déterminé les médecins à lui interdire toute manifestation publique. On ne le verra donc plus d'ici à quelque temps au Parlement.

Le Crime d'Aix-les-Bains

Tentative de suicide de la maîtresse de Bassot

Paris, 13 janvier. — La tentative de suicide de Pierrette Renaud, la maîtresse de Bassot, qui a absorbé hier 4 grammes de sublimé, fait l'objet de toutes les conversations dans un certain monde. La jeune femme a refusé de répondre au commissaire qui lui demandait les causes du suicide.

Dans son entourage on prétend qu'une nouvelle convocation du juge d'instruction de Chambéry en est la cause déterminante. A l'hôpital Lariboisière, où elle a été transportée, on a jugé son état désespéré.

Un soldat meurtrier

Toulon, 13 janvier. — Chrétien, originaire d'Amiens, soldat au 8e colonial, ordonnance du lieutenant Trouilh, était tombé amoureux de Mme Trouilh.

Le lieutenant s'en étant aperçu congédia l'ordonnance.

Profitant d'un moment où le lieutenant était à la caserne, Chrétien pénétra dans la chambre de Mme Trouilh, se jeta sur elle, et après une lutte terrible, précipita la malheureuse par la fenêtre.

Mme Trouilh se fendit le crâne sur le pavé. Chrétien a été arrêté aussitôt.

FEUILLETON DU 15 JANVIER. — N° 45

L'OR INFAME

par Charles MÉROUVEL

DEUXIEME PARTIE

L'AFFAIRE D'ANNEBAULT

V

La journée d'un millionnaire

Elle sanglotait.

Sa frêle poitrine haletait sous l'étreinte du poignant chagrin qui la torturait.

Un valet frappa doucement à la porte et dit :

— Le docteur Devaux est là.

— Qu'il entre.

C'était un ami de la maison.

En un instant le visage de l'enfant changea d'expression.

Elle essuya ses yeux, se redressa et s'efforça de sourire, comme si elle avait dû rougir de sa douleur.

Le docteur parut surpris de voir la fille et le père réunis, et en effet l'évènement était des plus rares.

C'était un homme d'une soixantaine d'années, aux cheveux longs et gris, à la face entièrement rasée, au teint pâle, avec des lèvres minces et des yeux où pétillait la plus vive intelligence.

Une rosette rouge à la boutonnière, il était vêtu avec ce mépris de l'élégance qui caractérise le plus souvent les vrais savants.

Il prit débonnairement le menton de mademoiselle Blanche lui releva la tête, et, voyant ses yeux rougis encore, il lui dit :

— On a pleuré ! Notre petit cœur est donc toujours d'une sensibilité extrême ? On se fait des chagrins ?...

L'enfant devint grave et murmura :

— Je ne m'en fais pas docteur, j'en ai !

— Comme une grande personne, alors !

Il lui tapota les joues :

— Allons, de la raison et du courage ! dit-il. On a bien dormi ?

— Non, docteur, mal !

— Toujours des rêveries ?

— Toujours mes pensées !

— Vous m'aviez promis d'être sage !

Elle secoua la tête.

— Je ne peux pas !

— Sensitive !

Le docteur s'adressa au baron.

— J'ai rencontré en entrant miss Maud, dit-il. Le temps est bon. Il faut promener cette enfant, la distraire, lui donner du mouvement... Miss Maud a commandé une voiture et vous attend, ma chère Blanche. Allez.

Elle tendit gentiment la main au médecin, s'inclina devant le baron, et sortit.

Dans le vaste hall d'entrée qu'elle traversait pour regagner son pavillon, elle rencontra Jacquet qui rentrait.

C'était un ami, mais un ami qu'elle rencontrait trop rarement.

Elle se jeta presque dans ses bras et après avoir promené un regard inquiet autour d'elle elle se haussa jusqu'à son oreille et lui dit, d'une voix vibrante :

— N'est-ce pas que ma mère n'a pas pu m'oublier et qu'elle pense à moi, mon Noël ?

Elle ne l'appelait jamais autrement.

— Certainement.

— Tu la vois peut-être, toi ?

Il secoua la tête.

— Alors pourquoi dis-tu certainement ?

— Parce qu'une mere ne peut pas oublier son enfant et que la vôtre est bonne et vous adore.

— Tu es sûr ?...

— Oui.

Il mit un doigt sur ses lèvres.

Leurs yeux se comprirent.

Elle le rassura d'un regard sur son silence et ne lui demanda rien de plus.

Mais son visage s'était illuminé.

Quelques minutes plus tard, des roulades joyeuses et des accords tumultueux éveillèrent les échos du jardin.

Le bruit en arriva jusqu'au cabinet du maître.

Le docteur lui dit :

— Une nature d'élite, cette enfant, cent fois plus intelligente que beaucoup de jeunes filles de cinq à six ans de plus... mais agitée, nerveuse, irritable... Sa santé exige les plus grands ménagements, mon cher baron... La pensée de sa mère est là...

Il se piqua l'index au milieu du front et acheva :

— Et personne ne l'en arrachera.

Le baron Ferrand déclara froidement :

— Que voulez-vous, cher maître, c'est une fatalité. Ni vous ni moi n'y pouvons rien.

Il y eut un long silence au bout duquel le baron reprit :

— Tenez, elle sort.

— Entre ses deux gouvernantes ?...

— Elles ne la quittent pas. Peut-on prendre trop de précautions pour un enfant de cet âge ? Je ne veux pas qu'on me l'enlève...

Il ajouta avec un son de voix étrange :

— N'est-ce pas tout ce qui me reste du passé, cher docteur ?

En effet, on entendait le roulement sourd d'une voiture sous le grand portail de l'hôtel.

L'entretien prit un autre cours.

D'ailleurs, tout intime qu'il fût avec le baron Ferrand qu'il connaissait depuis son enfance, le docteur savait à quel point il était irritable, inflexible dans ses volontés, et que s'il ne demandait pas de conseils il était parfaitement inutile et parfois imprudent de lui en donner.

Il passa donc au sujet qui l'amenait, des secours pour une famille des plus honorables, ruinée par un de ces malheurs imprévus et immérités qui s'abattent sur les meilleurs et les écrasent.

Il obtint tout ce qu'il voulut.

Le baron Ferrand avait la main largement ouverte et ses générosités ignorées ne se comptaient plus.

Ainsi la plupart des hommes sont un composé de défauts et de qualités, de vices et de vertus.

Lorsqu'ils se quittèrent, le docteur lui répéta :

— Veillez sur cette petite, baron, une sensitive, je vous le dis, un paquet de nerfs vibrants comme les cordes de son violon... Elle a un vrai talent, vous savez... C'est une boîte à musique !

— On le dit. Pour moi, je ne me mêle pas de ces détails... Nous saurons plus tard à quoi nous en tenir. Au revoir, docteur.

— Et merci pour mes pauvres, cher baron.

Le baron consulta sa pendule.

Deux heures !

Il prit son chapeau, sa canne et sortit.

Un rayon de soleil éclairait les Champs-Elysées.

Il se promena assez longtemps sous les grands arbres.

Seule la pensée de deux femmes l'occupait dans cette ville où grouillent des millions d'habitants.

Angèle et Gabrielle !

Pour lui le reste de l'univers n'existait pas.

Gabrielle, c'était la femme passionnément aimée dans le passé, celle qu'il avait préférée à tout et pour laquelle il eût traversé un cercle de feu.

C'était le souvenir à la fois doux et brûlant, l'évocation de ses heures de joie les plus vives et de ses plus violentes colères.

C'était l'esclave révoltée qu'il aurait voulu soumettre au prix de la moitié de sa fortune, au prix d'un crime !

Et il la sentait aussi impossible à vaincre après ces cinq années d'inébranlable résistance qu'un rocher à déraciner de sa base.

Mais une pensée s'était fait jour peu à peu dans son esprit ! A quelles concessions la malheureuse affolée par la pensée de perdre sa fille, ne serait-elle pas descendue ! Un revirement incroyable s'était produit en elle presque aussitôt. Donc, elle avait un ami, un allié contre lui, un amant peut-être !

A cette idée un flot de sang lui montait à la tête et l'aveuglait.

Il voyait rouge.

Sans doute elle ne portait plus son nom ; mais si, par une fiction de la loi, leurs liens étaient rompus, il en était un que rien, à ses yeux, ne pouvait briser.

Elle lui appartenait encore par le souvenir des joies qu'elle lui avait données.

C'était à lui, cette beauté souveraine, cette grâce, ce charme qui l'avaient vaincu autrefois, cette femme enfin qu'il avait promenée à son bras et présentée partout comme la baronne Ferrand et la compagne de sa vie.

S'il avait tué le capitaine de Tresmes par vanité, par orgueil, pour qu'on n'eût pas à rire de lui comme des maris trompés, trop faibles ou trop lâches pour se venger, il se sentait aiguillonné contre l'ami, contre l'amant inconnu de cette admirable Gabrielle, par un même sentiment de jalousie et d'amour-propre, plus atroce peut-être qu'au premier outrage, parce qu'alors il était le maître et pouvait commander, tandis qu'aujourd'hui elle avait le droit de disposer librement d'elle-même, puisqu'il lui avait stupidement rendu sa liberté !

Oui, stupidement, sottement !

Il aurait voulu la tenir sous le joug, lui faire sentir le poids de sa main, se venger de sa trahison en la gardant à vue, séquestrée, impuissante à le tromper de nouveau, et à retomber dans sa première faute.

Son visage, contracté par la haine, s'éclaira tout à coup.

Il se dit que quelques heures plus tard il allait être fixé, savoir à quel point ses craintes étaient fondées ou chimériques.

Paul Ripault devait être en ce moment à Tresmes, aux alentours du logis de Gabrielle, en quête de nouvelles.

Il était rusé, adroit, insinuant, vicieux comme les sept péchés capitaux, intrigant comme un courtisan de l'ancien régime.

Il allait donc savoir, rapporter des nouvelles.

Un peu de patience, et tout serait éclairci !

A demi tranquillisé, il se dirigea lentement vers la place de l'Opéra et la rue Halévy.

C'était là que demeurait l'autre, Angèle.

Angèle, c'était l'avenir, l'amour inassouvi, l'espérance du lendemain.

Elle était belle aussi, plus jeune, admirée dans les salons où elle avait été accueillie grâce à lui, comme la baronne autrefois.

(A suivre.)